

RAPPORT D'ACTIVITES



Réservoir de Chenac

ANNEE 2014

PRESENTATION GENERALE

En préambule, il convient d'indiquer que :

- *l'arrêté préfectoral n° 13-3045-DRCTE-B2 du 18 Décembre 2013, a prononcé l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique (CARA) en matière d'eau potable à compter du 1^{er} Janvier 2014 ;*

- *l'arrêté préfectoral n° 13-3107bis –DRCTE-B2 du 20 Décembre 2013, a :*
 - *entériné la modification des statuts du Syndicat des Eaux à compter du 1^{er} Janvier 2014,*
 - *prononcé la dissolution des syndicats d'eau et/ou d'assainissement,*
 - *autorisé l'adhésion de la CARA au Syndicat des Eaux, pour la compétence eau potable, à compter du 1^{er} Janvier 2014.*

1 – Ses compétences

Le Syndicat des Eaux est un syndicat mixte dit « à la carte » qui possède trois compétences :

- Ⓢ la production, l'adduction et la distribution d'eau potable ;
- Ⓢ la collecte et le traitement des eaux usées domestiques ;
- Ⓢ l'assainissement non collectif.

2 – Son fonctionnement

2014 a été l'année du renouvellement municipal entraînant le renouvellement de toutes les instances du Syndicat des Eaux.

2.1 – Le Comité (469 délégués)

Au cours de l'année 2014, celui-ci s'est réuni à quatre reprises :

16 Mai : Le Comité a procédé à :

- l'élection du Président,
- la composition du Bureau,
- la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- la désignation des représentants du Conseil d'Exploitation de la Rese.

18 Juin : le Comité a approuvé le Règlement Intérieur qui définit l'organisation territoriale du Syndicat et le fonctionnement des organes de celui-ci. Il indique que le territoire du Syndicat est découpé en 18 Commissions (Cf. carte). Celles-ci ont pour but de définir et d'exprimer les besoins et les attentes des communes.

Le Comité a procédé à la désignation des membres de la Commission de Contrôle et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le Compte Administratif 2013 et le Budget Supplémentaire 2014 ont été votés.

Lors de cette réunion ont également été présentés le rapport d'activités ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les décisions du Conseil d'Exploitation ont été entérinées.

Le délégataire pour l'exploitation du service d'assainissement de Beaugeay a été choisi lors de cette assemblée.

6 Novembre : cette réunion a été essentiellement consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire, au vote des Décisions Modificatives, à la prolongation de plusieurs contrats d'affermage. Les décisions du Conseil d'Exploitation ont été entérinées.

8 Décembre : cette assemblée a principalement voté les tarifs et les Budgets Primitifs 2015, procédé au lancement de plusieurs délégations de services publics et a choisi les délégataires pour l'exploitation du service d'eau potable de St Martin de Ré, La Flotte en Ré et Ste Marie de Ré et du service d'assainissement de St Martin de Ré et de La Flotte en Ré.

Des avenants techniques à plusieurs contrats d'affermage ont été approuvés.

Le Comité a voté les tarifs et les Budgets Primitifs 2015 de la Rese et a entériné les décisions du Conseil d'Exploitation.

2.2 – Le Bureau (Le Président et 26 Membres)

Suite à la modification des statuts et à la délibération du Comité du 16 Mai, le Bureau est composé comme suit :

- le Président,
- 15 Vice-Présidents,
- 1 Secrétaire,
- 10 Membres.

Au cours de l'année 2014, il s'est réuni 6 fois. Ses principales actions ont été, entre autres :

- ⊙ l'adoption du programme 2014 de travaux neufs eau et assainissement afin de solliciter les aides financières et de procéder à leur dévolution ;
- ⊙ d'arrêter les listes de travaux d'extensions, d'aménagements et de renouvellements de réseaux d'eau et d'assainissement ;
- ⊙ le suivi de la qualité de l'eau ;
- ⊙ la mise en place de périmètres de protection ;
- ⊙ le programme de zonages d'assainissement ;
- ⊙ l'achat des emprises foncières nécessaires à l'implantation des ouvrages d'eau et d'assainissement ;
- ⊙ la conclusion de contrats de fourniture d'eau en « gros » ;
- ⊙ la gestion du personnel (recrutements, indemnités,...) ;
- ⊙ l'installation d'antennes radio sur les châteaux d'eau ;
- ⊙ etc.

2.2 – La Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

2.2.1 - Sa composition

Elle est composée de la façon suivante :

- de membres prenant part au vote :
 - membres élus de l'Assemblée (10)
 - représentants des associations locales des usagers du service (3 associations)
- de membres participant aux travaux et débats de la commission :
 - Conseil Général, Agences de l'Eau, ARS, Exploitants,
 - invités occasionnels (Maires et/ou Président de Syndicat) en fonction des questions évoquées à l'ordre du jour.

2.2.1 - Ses travaux

Du fait du renouvellement des membres de la CCSPL, une seule réunion s'est tenue en 2014, le 17 Octobre.

Après avoir rappelé les fonctions principales de la CCSPL, les dossiers suivants ont été traités :

- mise en place du Règlement Intérieur,
- rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement,
- rapport du médiateur du service de l'eau,
- avis de la commission sur le lancement de Délégations de Services Publics d'Eau et/ou d'Assainissement

2.3 – La Commission de Contrôle (le Président et 9 Membres)

Elle s'est réunie une fois le 17 Octobre et a traité les sujets suivants :

- analyse et prospective financière : évolution des investissements, de la dette, PFAC,...
- redevances eau potable et assainissement : tarifs 2015.

2.4 – Les Commissions Territoriales

Le Syndicat comprend 18 commissions dont le périmètre de chacune est défini en annexe.

La Commission Territoriale a pour objet l'animation de la vie du Syndicat au sein du territoire. Elle sera consultée par le Syndicat au sujet :

- du mode d'exploitation des services publics de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif et de contrôle, installation et gestion d'équipements non collectifs d'assainissement ;
- de la programmation pluri-annuelle des travaux concernant les services publics de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif et de contrôle, installation et gestion d'équipements non collectifs d'assainissement ;
- de l'examen des rapports annuels des exploitants.

Fin 2014, toutes les commissions territoriales ont été installées. Elles seront amenées à se réunir 2 à 3 fois par an.



- 1 Ré
- 2 La Rochelle Nord
- 3 Aunis Nord
- 4 Aunis Ouest
- 5 Aunis Est-Surgères
- 6 Oléron
- 7 Estuaires
- 8 Val Charente
- 9 Vals de Saintonge Nord
- 10 Vals de Saintonge Sud
- 11 Charente-Seudre
- 12 Saintes Est
- 13 Pays Royannais
- 14 Font Roman Nord
- 15 Font Roman Sud
- 16 Coteaux de Gironde
- 17 Haute-Saintonge Nord
- 18 Haute-Saintonge Sud